



Hôtels ???

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 23 novembre 2007

au 1er janvier 2008 la loi s'appliquera dans les Cafés, Hôtels, Restaurants... Si pour les cafés et les restaurants les textes semblent clairs, qu'en est-il réellement dans les hôtels ? à priori il ne devrait pas y avoir d'interdiction à l'intérieur des chambres ? (hélas...)

Réponse :

Les chambres ne seront effectivement pas concernées par la nouvelle réglementation. Cependant, les salariés seront en droit de refuser de pénétrer dans les chambres enfumées.

Par ailleurs, l'hôtelier est tout à fait en droit d'interdire de fumer dans certaines ou toutes ses chambres. Il éprouvera néanmoins beaucoup de difficultés pour faire respecter cette interdiction à ceux qui voudraient l'ignorer... mais ces cas sont assez rares.